



Informations de base	
2021/0022(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 3/2021: Réserve d'ajustement au Brexit Subject 8.70.51 Budget 2021	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG	Budgets	LARROUTOUROU Pierre (S&D)	25/01/2021
			Rapporteur(e) fictif/fictive RESSLER Karlo (EPP) TORVALDS Nils (Renew) CORMAND David (Greens /EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Hélène (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		HAHN Johannes	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
22/01/2021	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2021)0030 	Résumé
19/07/2021	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	10945/2021	
19/07/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
31/08/2021	Vote en commission		
03/09/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0263/2021	
13/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/09/2021	Débat en plénière		
15/09/2021	Décision du Parlement	T9-0370/2021	Résumé
26/11/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/0022(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/05191

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE681.108	17/02/2021	
Amendements déposés en commission		PE689.804	16/03/2021	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0263/2021	03/09/2021	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0370/2021	15/09/2021	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	10945/2021	19/07/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2021)0030		

Projet de budget de la Commission		22/01/2021	Résumé
-----------------------------------	---	------------	--------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
<p>Rectificatif à l'acte final 32021B2038R(01) JO L 451 16.12.2021, p. 0040</p> <p>Budget 2021/2038 JO L 425 26.11.2021, p. 0001</p>

Budget rectificatif 3/2021: Réserve d'ajustement au Brexit

2021/0022(BUD) - 22/01/2021 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 au budget 2021 en vue d'inscrire au budget de l'UE l'incidence budgétaire de la réserve d'ajustement au Brexit.

CONTENU : la [proposition de règlement](#) du Parlement européen et du Conseil établissant la réserve d'ajustement au Brexit prévoit la mise en place d'une réserve au titre des instruments spéciaux thématiques en dehors des plafonds budgétaires de l'UE fixés dans le cadre financier pluriannuel (CFP) «pour faire face aux conséquences imprévues et négatives dans les États membres et les secteurs les plus touchés» par les conséquences négatives du retrait du Royaume-Uni de l'Union, de manière à atténuer l'impact de celui-ci sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

Suite à l'adoption de la proposition de règlement, le présent PBR propose d'inscrire au budget de l'UE pour 2021 l'incidence budgétaire de cette réserve pour l'exercice 2021.

Montant à inscrire au budget 2021

Le PBR n° 1 pour l'exercice 2021 a pour objet d'inscrire au budget annuel de l'Union pour 2021 un montant de 4.244.832.000 EUR aux prix courants (4.000.000.000 EUR aux prix de 2018), tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement, afin de répondre aux besoins de préfinancement résultant de la mise en œuvre de la réserve d'ajustement au Brexit en 2021.

Les ressources maximales pour la mise en œuvre de cette réserve s'élèvent à 5.000.000.000 EUR aux prix de 2018 (5.370.994.000 EUR aux prix courants).

Mise en œuvre

Une fois le règlement adopté, l'aide sera versée en deux cycles de dotations :

- le premier cycle (couvert par le présent PBR) prévoit le versement en 2021 de l'aide sous la forme d'un préfinancement moyennant la détermination d'un montant par État membre sur la base d'une clé de répartition qui tient compte du degré relatif d'intégration économique avec le Royaume-Uni, notamment des échanges de biens et de services, et des incidences négatives sur le secteur de la pêche de l'Union ;

- le second cycle sera activé en 2024 après apurement du préfinancement et calcul des montants supplémentaires dus aux États membres au titre de la réserve, le cas échéant. Les crédits correspondants seront donc ajoutés à la réserve dans le cadre du projet de budget pour 2024.

Financement

La réserve d'ajustement au Brexit est l'un des instruments spéciaux thématiques prévus par le règlement CFP pour 2021-2027. Les crédits correspondants sont par conséquent inscrits au budget au-delà des plafonds de dépenses du CFP 2021-2027.

Budget rectificatif 3/2021: Réserve d'ajustement au Brexit

2021/0022(BUD) - 15/09/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 645 voix pour, 14 contre et 36 abstentions, une résolution approuvant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2021 concernant la réserve d'ajustement au Brexit.

Le projet de budget rectificatif n° 1/2021 a pour objet d'inscrire au budget annuel de l'Union pour 2021 un montant de **4.244.832.000 EUR** en prix courants (4.000.000.000 EUR aux prix de 2018), tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement, afin de répondre aux besoins de préfinancement résultant de la mise en œuvre de la réserve d'ajustement au Brexit en 2021.

Les ressources maximales pour la mise en œuvre de la réserve s'élèvent à 5.000.000.000 EUR aux prix de 2018 (5.370.994.000 EUR en prix courants).

Le Parlement a souligné que la réserve est l'un des instruments spéciaux thématiques prévus par le règlement cadre financier pluriannuel (CFP) et que les crédits correspondants sont par conséquent inscrits au budget au-delà des plafonds de dépenses du CFP 2021-2027.